

École de criminologie
Université de Montréal

AUT2023-HIV2024

Plan de cours

Stage en milieux correctionnels ouverts (adultes)

Stage (Cri 32602) et rétroaction de stage (Cri 33601 et 33602)

Vendredi à 8h30

François Bérard (M. sc. Crim)
francois2.berard@gmail.com

Téléphone : (514) 668-6534

Descripteur des cours

Stage: Expérience pratique dans un des secteurs d'intervention ou d'analyse criminologique.

Atelier de rétroaction 1 et 2: Supervision en petits groupes. L'actualisation des connaissances théoriques dans la pratique. Réflexion sur les habiletés personnelles et professionnelles. L'intervention dans une perspective globale.

Objectifs du cours

Fournir à l'étudiant des opportunités d'acquérir une identité et une compétence à titre de futur professionnel en criminologie en soutenant la réalisation de son stage et en facilitant une intégration des expériences pratiques, des connaissances acquises dans le milieu ainsi que des connaissances acquises à l'université.

Objectifs généraux

1- Amener l'étudiant à faire des liens entre les connaissances théoriques, scientifiques, méthodologiques et pratiques acquises antérieurement et les apprentissages pratiques faits dans son milieu de stage.

2- À partir de l'expérience vécue dans le milieu de stage, améliorer ses capacités d'introspection.

3- Favoriser une réflexion de groupe sur les expériences personnelles et professionnelles, tout en tirant profit des expériences vécues dans différents secteurs d'intervention.

4- Analyser sa façon d'intervenir et les rationnels qui la sous-tendent.

Objectifs spécifiques

En termes plus précis, les ateliers visent à ce que l'étudiant :

1- Reconnaître divers enjeux soulevés aux plans personnel et professionnel à travers une première expérience d'interaction avec la clientèle ;

2- Développe ses capacités et sa discipline d'auto observation et de réflexion critique, tant sur les plans individuels que professionnel ;

3- Développe son jugement professionnel face aux interventions réalisées ;

4- Connaître les orientations gouvernementales, lois, règlements, protocoles et préconisations qui s'appliquent dans le milieu de stage ;

5- Améliore ses capacités de communication orale et écrite dans le milieu de stage, notamment avec les publics desservis et les partenaires professionnels ;

6- Apprenne à travailler en collaboration, en tenant compte de son mandat, son rôle et ses capacités ;

7- Développe un esprit critique par rapport aux interventions cliniques, psychosociales, communautaires ou les travaux de recherches réalisés dans le milieu de stage ;

8- Soit capable de mieux saisir les enjeux et débats cliniques, communautaires, sociopolitiques, professionnels et administratifs propres au milieu de stage.

Approches pédagogiques

Modalités

1- Stages pratiques

a) Le stage

Le stage est la principale activité de cette session. Il dure 75 jours et se déroule habituellement du mardi au jeudi entre le début septembre d'une année et la mi-mars de l'année suivante. Il a pour but de permettre à l'étudiant de s'engager dans des démarches d'actualisation et de développement de son bagage professionnel (savoir, savoir-faire et savoir-être). L'étudiant est supervisé dans le milieu de stage par un superviseur terrain. Celui-ci veille à accompagner l'étudiant dans son développement professionnel, tout en lui faisant prendre conscience des

opportunités et contraintes particulières au milieu dans lequel il fait son stage. À mi-stage, tous deux sont rencontrés sur place par le professeur titulaire de l'étudiant pour faire le point sur le cheminement de l'étudiant. Une deuxième rencontre a lieu à la fin du stage pour évaluer la performance de l'étudiant. Les évaluations mi-stage et de fin de stage se font conjointement (étudiant, superviseur et professeur) à l'aide de la grille d'évaluation du stage qui se trouve dans le cahier du stagiaire. La note est accordée par le professeur attiré et compte pour 70% de la notation totale du volet « stages pratiques ».

b) Le cahier de bord (facultatif)

Le cahier de bord a plusieurs fonctions. Il sert tout d'abord à recueillir des notes d'observation sur le milieu de stage. On l'utilise aussi pour se remémorer ses activités quotidiennes en stage. Enfin, on s'en sert pour y colliger ses réflexions sur ce qu'on voit, ce qu'on fait ou ce qu'on ressent lors de son stage. Pour ceux qui en font l'usage, c'est un outil précieux qui sert tout au long du stage et qui facilite la préparation des rapports mi et fin de stage.

2- Rétroaction de stage

a) L'atelier de rétroaction de stage

Les rencontres de l'atelier de rétroaction de stage ont pour but d'amener le groupe à faire une mise en commun de ses connaissances, ses expériences et ses réflexions sur différents sujets concernant les stages en milieu correctionnel ouvert (adulte). Cinq formules de travail y sont utilisées. La première consiste en un échange qui se fait à partir du vécu dans le milieu de stage ou de thèmes de discussion liés au stage. La deuxième est une discussion qui s'amorce suite aux présentations de cas faites par les étudiants. La troisième et la quatrième se manifestent sous forme de jeux de rôle et de mises en situation. La cinquième est une discussion qui s'élabore à partir des lectures demandées. L'étudiant est considéré comme étant le pivot du fonctionnement de l'atelier ; le professeur a pour rôle de faciliter l'exploration et la compréhension du sujet de discussion. La participation aux ateliers de rétroaction de stage est évaluée en fonction des critères décrits plus bas. Elle compte pour 25% de la note attribuée au volet « rétroaction de stage ».

b) Les lectures demandées

Elles portent directement sur des thèmes vus en atelier. Elles ont pour but de compléter et/ou d'approfondir ceux-ci. Le professeur apportera des précisions quant à l'ordre des lectures à faire.

c) Les rencontres individuelles (facultatif)

Au besoin, elles permettent à l'étudiant de ventiler sur son expérience de stage en compagnie de son professeur titulaire.

Rôles

1- L'étudiant

Il est le principal responsable de l'élaboration de ses objectifs de stage et de leur actualisation. Il en va de même des questionnements théoriques, professionnels et personnels qui découlent de son stage.

2- Le superviseur terrain

En collaboration avec le professeur titulaire et à partir du vécu sur le terrain, il a à susciter, supporter et accompagner le développement des capacités théoriques, professionnelles et personnelles de l'étudiant tout en lui faisant prendre conscience des opportunités et des contraintes particulières du milieu dans lequel il fait son stage.

3- Le professeur titulaire

Il a la responsabilité de situer les activités de réalisation du stage et de l'atelier de rétroaction de stage dans le cadre de la démarche de formation pratique envisagée par l'École de criminologie. Avec l'aide du superviseur terrain, il a à susciter, supporter et accompagner la démarche de développement de l'étudiant aux plans théorique, professionnel et personnel.

Thématiques pouvant être abordées

- Le milieu de stage ;
- Les notions légales reliées à la gestion des cas ;
- Les besoins des clients ;
- L'évaluation du client ;
- L'utilisation des techniques d'observation et d'évaluation ;
- Les rapports et les présentations de cas ;
- Les plans d'intervention ;
- L'intervention ;
- L'utilisation des ressources du client, de ses proches, de la communauté et des institutions ;
- Le vécu émotionnel de l'intervenant ;
- La sécurité de l'intervenant ;
- Le criminologue en tant qu'intervenant professionnel ;
- Les rôles professionnels et la multidisciplinarité ;
- Les contextes communautaire, socio-politique et/ou administratif ;
- Critique de la formation, de l'intervention et du système.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

1- Stages pratiques

a) Ventilation de la note

Outils d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Stage	70 %	14 Mars 2024
2. Rapport mi-stage	10 %	01 Décembre 2023
3. Rapport fin de stage	20 %	31 Mars 2024

b) Critères d'évaluation

1. Stage

La grille d'évaluation contenue dans le cahier du stagiaire et les discussions avec la (les) personnes assurant la supervision du stage et la personne en stage servent à noter la performance en stage de cette dernière.

2. Rapports

Le propos doit être à la fois organisé (respect rubriques, présentation structurée), complet et pertinent. Une pénalité maximale de 10% sera appliquée pour l'orthographe.

2- Rétroaction de stage

a) Ventilation de la note

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Participation lors des ateliers	25 %	15 Mars 2024
2. Évaluation clinique d'un cas	20 %	15 Décembre 2023
3. Présentation de cas (oral)	25 %	Jour de la présentation orale
4. Présentation de cas (écrit)	30 %	Soir de la présentation orale

b) Critères d'évaluation

1. Participation à l'atelier de rétroaction de stage

- Présence : Assiduité et ponctualité
- Contribution : Qualité de la préparation, qualité des interventions verbales (soulève des questions pertinentes, émet des opinions et soumet des hypothèses), partage des connaissances et d'expériences
- Attitude : Démontre du respect envers les autres participants, démontre de la tolérance aux différences, respecte la confidentialité, manifeste une préoccupation éthique et manifeste de l'autocritique
- Écoute : Manifeste une écoute active des autres participants.
- Interaction : Questionne, reçoit les critiques et y réagit positivement, mets en commun les idées et manifeste un effort pour faire avancer le travail du groupe

2. Présentation de cas orale

La présentation orale d'ensemble et individuelle se doit d'être originale, bien structurée, complète et pertinente.

3. Travaux écrits

Le propos doit être à la fois organisé (respect rubriques, présentation structurée), complet et pertinent. Une pénalité maximale de 10% sera appliquée pour l'orthographe.

Présentation des travaux

1- Stages pratiques

a) Le rapport mi-stage

Le rapport mi-stage est un document écrit qui a pour fonctions de permettre à l'étudiant de faire état de son cheminement jusqu'au mi-stage, de qualifier la somme de ses acquis et d'exposer un certain nombre de ses réflexions. Il est développé selon les différentes rubriques indiquées à ce propos dans le cahier du stagiaire. Il compte de 5 à 10 pages. Il est évalué à l'aide des critères d'évaluation des rapports que l'on retrouve un peu plus haut. Les aspects critiques doivent faire valoir tant les points positifs que problématiques ; ils doivent aussi mettre en valeur la pertinence des améliorations proposées. Le rapport mi-stage est noté par le professeur titulaire et compte pour 10% de la note totale du volet « stages pratiques ». Il doit être expédié par internet au professeur.

b) Le rapport fin de stage

Le rapport fin de stage est un document écrit qui fournit à l'étudiant l'occasion de porter une appréciation sur l'atteinte de ses objectifs de stage. Il cherche également à l'amener à qualifier, en termes de forces et de faiblesses, sa performance dans le milieu de stage. Enfin, il vise à lui donner l'opportunité de prendre une distance critique par rapport à son milieu de stage et sa formation. Il est développé selon les différentes rubriques indiquées à ce propos dans le cahier du stagiaire. Il compte de 15 à 20 pages. Il est évalué à l'aide des critères d'évaluation des rapports que l'on retrouve un peu plus haut. On s'attend notamment à ce que l'étudiant y fasse des liens étroits avec le contenu de son premier travail de la session préparatoire au stage. Les aspects critiques doivent enfin faire valoir tant les points positifs que problématiques ; ils doivent aussi mettre en valeur la pertinence des améliorations proposées. À noter que **seule l'option « analyse d'une intervention »**, prévue dans le cahier du stagiaire à la rubrique du rapport final de stage, sera retenue. Le rapport fin de stage est noté par le professeur titulaire et compte pour 20% de la note totale du volet « stages pratiques ». Il doit être expédié par internet au professeur et le superviseur de stage doit en avoir aussi une copie.

2- Rétroaction de stage

a) L'évaluation clinique d'un cas

Ce travail écrit a pour objectif d'évaluer la capacité de l'étudiant à bien cerner la problématique d'une personne contrevenante et à proposer des pistes d'action pertinentes dans ce cas. Cette étude se fonde sur le cas réel d'une personne qui a eu des démêlés avec la justice par le passé. Le texte relatif à ce cas se trouve en annexe. L'étudiant doit produire ici un diagnostic, un pronostic et un plan d'intervention (objectifs et moyens envisagés) dans un texte de 3 à 5 pages. Il est évalué à l'aide des critères d'évaluation des travaux que l'on retrouve un peu plus haut. Ce travail compte pour 20 % de la note totale attribuée au volet « rétroaction de stage ». Il doit être expédié par internet au professeur.

b) La présentation de cas

La présentation de cas est faite par équipe. Elle vise à élargir les champs de connaissance et de questionnement des participants à l'atelier. Il s'agit d'une présentation dynamique d'une durée maximale de 45 minutes qui porte sur une des problématiques qu'on retrouve en annexe, présentation qui doit être illustrée par un ou deux cas concret(s). Elle doit chercher à susciter

l'échange entre les participants car les présentateurs auront aussi à animer une discussion de groupe d'une durée d'environ 15 minutes après leur présentation. Chaque présentation doit être accompagnée d'un travail écrit d'environ 25 pages qui sera envoyé par internet au professeur le jour de la présentation en atelier ; celui-ci verra par la suite à le réexpédier à tous les participants de l'atelier. La présentation orale d'ensemble et individuelle se doit d'être originale, bien structurée, complète et pertinente. Elle compte pour 25% de la note totale attribuée au volet « rétroaction de stage ». Le texte écrit se doit d'être à la fois structuré, complet et pertinent. Il compte pour 30% de la note totale attribuée au volet « rétroaction de stage ».

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

05 septembre 2023 : Début du stage.

08 septembre 2023 : Prise de contact * Coordonnées * Plan de cours * Bilan hebdo *Équipes.

15 septembre 2023 : Retour du cahier du stagiaire * Équipes (thèmes et présentations) * Évaluation clinique * Bilan.

22 septembre 2023 : Bilan * Jeu de rôle (CP) * Thème : Mesures de sécurité

06 octobre 2023 : Bilan * Thème : L'utilisateur * Invitation au partage d'outils.

20 octobre 2023 : Bilan * Jeu de rôle (VM) * Thème : L'évaluation.

03 novembre 2023 : Bilan * Thème : Contexte légal * Contexte pluralisme ethnoculturel.

17 novembre 2023 : Jeu de rôle (DA) * Bilan * Thème : L'intervention.

27 novembre 2023 : Début des visites mi-stage.

01 décembre 2023 : Présentation des bilans mi-stage 1 * Dépôt rapport mi-stage.

14 décembre 2023 : Fin des visites mi-stage * Fin de la première partie du stage.

15 décembre 2023 : Présentation des bilans mi-stage 2 * Dépôt évaluation clinique d'un cas.

08 janvier 2024 : Début de la deuxième partie du stage.

12 janvier 2024 : Retour sur étude de cas * Jeu de rôle (US) * Thème : Contexte communautaire
* Thème : Utilisation des ressources.

26 janvier 2024 : Présentation 1 * Bilan * Thème : Contexte sociopolitique.

09 février 2024 : Présentation 2 * Bilan * Thème : Dynamique au sein équipe de travail

19 février 2024 : Début des visites de fin de stage.

23 février 2024 : Présentation 3 * Bilan * Thème : Vécu émotionnel de l'intervenant.

14 mars 2024 : Fin des visites de fin de stage * Fin du stage.

15 mars 2024 : Présentation 4 * Thèmes : Profession/Soi-même * Bilan général * Évaluation
du professeur.

31 mars 2024 : Rapport fin de stage.

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Lectures obligatoires

Aucune.

Références bibliographiques

Bouchard, G. (2012). **L'interculturalisme : un point de vue québécois**. Montréal: Boréal.

Dozois, J., Brochu, S. (1988). **Relation d'aide en contexte d'autorité**. Montréal: P.U.M.

Fréchette, M., Leblanc, M. (1987). **Délinquances et délinquants**. Chicoutimi: Gaëtan Morin.

Leblanc, M. et al. (1998). **Intervenir autrement : un modèle différentiel pour adolescents en difficulté**. Montréal : P.U.M.

Glasser, W. (1997). **La théorie du choix**. Montréal: Chenelière McGraw-Hill.

Guay, J. (1984). **L'intervenant professionnel face à l'aide naturelle**. Chicoutimi: Gaëtan Morin.

Héту, J.-L. (1995). **La relation d'aide**. Chicoutimi: Gaëtan Morin.

Revue criminologie (1996). **Intervenir auprès des délinquants**. Montréal: P.U.M.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme : <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique : <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 EN VOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole%20et%20formulaire%20de%20demande%20de%20r%C3%A9vision%20de%20notes%20EN%20VOYER.pdf)

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.